



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 24 (septembre - octobre 2015)
Rubrique supervision bancaire

Risque de taux d'intérêt : document consultatif du Comité de Bâle

Le Comité de Bâle a publié, le 8 juin 2015, un projet de standard visant à encadrer le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Ce document fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 11 septembre prochain.

Les objectifs poursuivis par le Comité de Bâle

Initiés en 2013, les travaux du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire poursuivent un double objectif.

En premier lieu, il s'agit d'améliorer la capacité des banques à absorber les effets de variations des taux d'intérêt potentiellement soudaines et de grande ampleur, le contexte actuel de taux bas pouvant ne pas perdurer et n'excluant en tout état de cause pas de brusques variations.

En second lieu, le Comité de Bâle souhaite réduire les possibilités d'arbitrage réglementaire, en rapprochant le traitement du risque de taux dans les portefeuilles bancaire et de négociation.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la revue fondamentale du portefeuille de négociation, qui ont déjà contribué à durcir les règles de classification des instruments.

Plusieurs points clés du futur standard demeurent incertains

Les principaux paramètres du futur standard ne sont pas définitivement fixés. Le document consultatif présente ainsi deux approches alternatives de traitement du risque de taux :

- une approche de type "pilier 1", qui repose sur une mesure standardisée donnant lieu à une exigence automatique en fonds propres ;
- une approche de type "pilier 2", qui laisse une place plus importante aux modèles internes des banques et à l'appréciation du superviseur, tout en cherchant à garantir une comparabilité élevée de la mesure de ce risque entre établissements.

La calibration des hypothèses comportementales fait également partie des sujets majeurs sur lesquels la profession bancaire est consultée. Cela concerne notamment les règles encadrant les hypothèses d'écoulement des dépôts à vue, pour lesquels la calibration initialement proposée apparaît particulièrement restrictive.

Enfin, le choix de l'outil de mesure adéquat n'est pas encore arrêté. Le Comité de Bâle a souhaité reconnaître le caractère complémentaire des mesures du risque de taux par la valeur économique du bilan et par les revenus. Toutefois, la question de l'articulation de ces deux indicateurs constitue un enjeu majeur du futur standard. Le document consultatif présente quatre propositions distinctes, sur lesquelles les commentaires de la profession sont attendus.

Le Comité de Bâle devra définir ces différents aspects du futur standard à l'issue de la consultation publique, en tenant compte des réponses reçues.

Des enjeux spécifiques pour le secteur bancaire français

La question de la standardisation de la mesure du risque de taux se pose de manière particulière en France.

À l'actif des banques, le poids structurel des emplois à taux fixe, notamment des crédits à l'habitat, peut être à l'origine d'expositions importantes au risque de taux, qu'il est nécessaire de couvrir.

Au passif, la part significative des ressources non échéancées requiert un effort de modélisation des banques, afin d'effectuer un juste adossement en maturité des emplois et des ressources. En France, la reconnaissance de la durée réelle des dépôts à vue, qui s'écarte très largement de leur maturité contractuelle, constitue un enjeu de premier plan pour parvenir à une mesure pertinente du risque de taux.

La conciliation de l'entreprise de standardisation poursuivie par le Comité de Bâle et de la nécessaire prise en compte des spécificités locales dans la mesure du risque de taux constitue un des enjeux majeurs du processus réglementaire en cours. Il s'agit donc naturellement d'un dossier que le secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution suit avec une attention toute particulière, et sur lequel la profession se trouve pleinement mobilisée.